

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

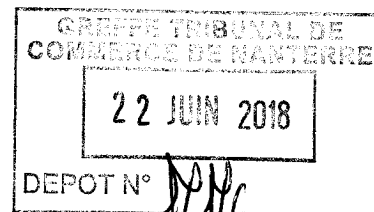
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00531

Numéro SIREN : 809 078 421

Nom ou dénomination : 2S2P PROFESSIONNEL

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2018 sous le numéro de dépôt 17176



2S2P PROFESSIONNEL

Numéro SIRET : **80907842100017**

7 AVENUE DE L'EUROPE
92310 SEVRES

Etats financiers au 31/12/2017

Sommaire

Bilan	1
ACTIF	1
<i>Actif immobilisé</i>	<i>1</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>1</i>
PASSIF	2
<i>Capitaux Propres</i>	<i>2</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>2</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>2</i>
Compte de résultat	3
Annexes Légales	5
Bilan détaillé	13
ACTIF	13
<i>Actif immobilisé</i>	<i>13</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>13</i>
PASSIF	14
<i>Capitaux Propres</i>	<i>14</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>14</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>14</i>
Compte de résultat détaillé	15
Liste des immobilisations	17
Liasse IS RS	18

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)	48 000		48 000	48 000
Actif immobilisé				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	232	76	156	202
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	232	76	156	202
Actif circulant				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	2 196		2 196	1 576
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices	399		399	189
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	427		427	908
. Autres	36 500		36 500	36 026
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 940		2 940	1 113
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	42 462		42 462	39 812
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (0 à V)	90 694	76	90 618	88 014

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 48 000)	96 000	96 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-10 863	-8 225
Résultat de l'exercice	1 534	-2 639
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	86 671	85 137
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires	64	61
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 269	1 913
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	460	280
. Organismes sociaux	816	403
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 251	147
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	87	73
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	3 947	2 878
Ecart de conversion passif(V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	90 618	88 014

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	France	Exportations	Total	Total
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	13 309		13 309	6 436
Chiffres d'affaires Nets	13 309		13 309	6 436
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues			543	204
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges				
Autres produits			6	5
Total des produits d'exploitation			13 858	6 645
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			5 550	4 098
Impôts, taxes et versements assimilés			255	449
Salaires et traitements			5 868	3 951
Charges sociales			601	462
Dotations aux amortissements sur immobilisations			46	29
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			2	6
Total des charges d'exploitation			12 324	8 995
RESULTAT EXPLOITATION			1 534	-2 351
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				288
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières				288
RESULTAT FINANCIER				-288
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			1 534	-2 639

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
Total des Produits	13 858	6 645
Total des charges	12 324	9 283
RESULTAT NET	1 534	-2 639
Dont Crédit-bail mobilier		
Dont Crédit-bail immobilier		

Annexes Légales

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de 90 618,21 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 1 534,28 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.3 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »

Le CICE est utilisé pour consolider les fonds propres de l'entreprise et améliorer son fond de roulement.

2 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des Immos au début d'exo	Augmentat'	Diminutions	Valeur brute des Immos à fin d'exo	Réév. légale Valeur d'orig. à fin d'exo
Fonds commercial					
Autres					
Terrains					
Constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels	232			232	
Install. générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
TOTAL	232			232	

3 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortiss. au début d'exo	Augmentat' Dotations de l'exercice	Diminutions Amort. aff. élém. sortis	Montant des amortiss. à fin d'exo
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Install. techn., matériel et outillages industriels	29	46		76
Install. générales, agencem., aménagement. divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL	29	46		76

4 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**4.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	114
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	114

4.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	64
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	454
Dettes fiscales et sociales	590
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	1 108

Informations complémentaires

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de 90 618 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 1 534 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les exercices précédents avaient une durée de 12 mois recouvrant la période du 16/01/2015 au 31/12/2016.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Il est précisé que le principe de continuité d'exploitation a été retenu en tenant compte de l'évolution favorable du chiffre d'affaires sur les quatre premiers mois de l'exercice 2018.

Etat des cautionnements, avals et garanties donnés par la société et sûretés consenties.

Néant.

F.-M. RICHARD
& ASSOCIÉS

EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

2S2P PROFESSIONNEL

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 96 000 €

Rapport du commissaire aux comptes

Approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 décembre 2017



1 place d'Estienne d'Orves - 75009 Paris
Tel +33 (0)1 53 93 60 70
Fax +33 (0)1 45 63 88 34
Email dfk@fm-richard.fr - www.fm-richard.com

Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables région Paris Île-de-France
Inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Société anonyme au capital de 100 000 € - RCS Paris B 315 633 578 - TVA FR 35 315 633 578
Membre du réseau DFK International, association de cabinets indépendants



F.-M. RICHARD & ASSOCIÉS

EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

2S2P PROFESSIONNEL

7, avenue de l'Europe
92130 SEVRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2S2P PROFESSIONNEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



1 place d'Estienne d'Orves - 75 009 Paris
Tel + 33 (0)1 53 93 60 70
Fax + 33 (0)1 45 63 88 34
Email dfk@fm-richard.fr - www.fm-richard.com

Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables région Paris Île-de-France
Inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Société anonyme au capital de 100 000 € - RCS Paris B 315 633 578 - TVA FR 35 315 633 578
Membre du réseau DFK International, association de cabinets indépendants



252P PROFESSIONNEL

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe des règles et méthodes comptables, figurant en information complémentaire des comptes, qui rappelle le contexte économique de la société dans lequel les comptes ont été arrêtés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'application du principe de continuité d'exploitation est appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

2S2P PROFESSIONNEL

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

2S2P PROFESSIONNEL

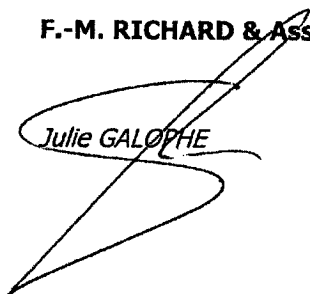
Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 17 mai 2018

Le commissaire aux comptes

F.-M. RICHARD & Associés


Julie GALOPHE


Stéphane PRACHE

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)	48 000		48 000	48 000
Actif Immobilisé				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	232	76	156	202
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	232	76	156	202
Actif circulant				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	2 196		2 196	1 576
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices	399		399	189
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	427		427	908
. Autres	36 500		36 500	36 026
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 940		2 940	1 113
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	42 462		42 462	39 812
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (0 à V)	90 694	76	90 618	88 014

Bilan (suite)

PASSIF		Présenté en Euros	
	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 48 000)	96 000	96 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-10 863	-8 225	
Résultat de l'exercice	1 534	-2 639	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	86 671	85 137	
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires	64	61	
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 269	1 913	
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	460	280	
. Organismes sociaux	816	403	
. Etat, Impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 251	147	
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	87	73	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	3 947	2 878	
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	90 618	88 014	

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	France	Exportations	Total	Total
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	13 309		13 309	6 436
Chiffres d'affaires Nets	13 309		13 309	6 436
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues			543	204
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges				
Autres produits			6	5
Total des produits d'exploitation			13 858	6 645
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			5 550	4 098
Impôts, taxes et versements assimilés			255	449
Salaires et traitements			5 868	3 951
Charges sociales			601	462
Dotations aux amortissements sur Immobilisations			46	29
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			2	6
Total des charges d'exploitation			12 324	8 995
RESULTAT EXPLOITATION			1 534	-2 351
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				288
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières				288
RESULTAT FINANCIER				-288
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			1 534	-2 639

Compte de résultat (suite)

		Présenté en Euros	
		Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Total des produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
Total des charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés			
Impôts sur les bénéfices			
Total des Produits		13 858	6 645
Total des charges		12 324	9 283
RESULTAT NET		1 534	-2 639
Dont Crédit-bail mobilier			
Dont Crédit-bail immobilier			

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.3 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »

Le CICE est utilisé pour consolider les fonds propres de l'entreprise et améliorer son fond de roulement.

2 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des Immos au début d'exo	Augmentat'	Diminutions	Valeur brute des Immos à fin d'exo	Réév. légale Valeur d'orig. à fin d'exo
Fonds commercial					
Autres					
Terrains					
Constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels	232			232	
Install. générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
TOTAL	232			232	

3 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortiss. au début d'exo	Augmentat' Dotations de l'exercice	Diminutions Amort. aff. élém. sortis	Montant des amortiss. à fin d'exo
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Install. techn., matériel et outillages industriels	29	46		76
Install. générales, agencem., aménagem. divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL	29	46		76

4 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**4.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	114
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	114

4.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	64
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	454
Dettes fiscales et sociales	590
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	1 108

Informations complémentaires

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de 90 618 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 1 534 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les exercices précédents avaient une durée de 12 mois recouvrant la période du 16/01/2015 au 31/12/2016.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Il est précisé que le principe de continuité d'exploitation a été retenu en tenant compte de l'évolution favorable du chiffre d'affaires sur les quatre premiers mois de l'exercice 2018.

Etat des cautionnements, avals et garanties donnés par la société et sûretés consenties.

Néant.

Rapport de Gestion de la société 2S2P PROFESSIONNEL

Le présent rapport est communiqué à l'actionnaire unique de la société 2S2P PRO pour qu'il soit examiné

Les comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, qui sont soumis à votre examen. L'exercice a débuté le 1 janvier 2017.

Les actes accomplis avant cette période ont été repris par la société.

I – Activité de 2S2P PRO

1.1 Activité au cours de l'exercice écoulé

C'est le troisième exercice de 2S2P Professionnel mais tout comme 2S2P SAP, c'est en réalité notre deuxième exercice sous la bannière les Z à Dom.

On entend par clientèle professionnelle : les TPE, professions libérales, artisans commerçants.

La société a très peu d'immobilisations.

Le chiffre d'affaires de 2S2P PRO est de 13309 € € il se répartit entre les deux activités principales comme suit :

80% pour les prestations de nettoyage,

20% pour le jardinage et prestations de services.

A fin 2017, nous salarions 2 intervenants en CDI à temps partiel, avec 5 clients réguliers pour 614 heures facturées à fin décembre 2017.

Au prorata du CA, 2S2P SAP supporte 5550 € de charges (location, communication, voyages déplacements, téléphone).

Il semblerait aussi que nos tarifs soient au-dessus du prix du marché.

Nous sommes en concurrence avec les auto entrepreneurs et le travail au noir.

1.2 Perspectives

Nous sommes payées par l'ensemble des clients aux échéances convenues (pas d'impayés à ce jour). Tous nos intervenants et tous nos créanciers sont réglés.

Nous répondons aux demandes et continuons à distribuer nos flyers pour le b to c dans nos communes. Moment privilégié avec les acteurs locaux pour leur proposer nos services.

II – Présentation des comptes annuels et du résultat de l'exercice 2017 de 2S2P PRO

Résultat d'exploitation :

Le résultat est positif de 1534 €

Chiffre d'affaires :

Il est de 13309 euros. La décomposition du CA a été présentée au 1. 1 Activité

Charges d'exploitation :

Elles sont de 12324 euros et représentent les dépenses courantes de l'activité (loyer, communication, déplacements, téléphone) et pour moitié les salaires.

Résultat financier

Le résultat financier, est de 0 €

Résultat courant avant impôts : un gain de + 1534 euros

III- Informations sur les délais de paiement

En application des textes, il s'agit de « la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance ». Les fournisseurs sont pris globalement, et la notion de décomposition se référerait à la date d'échéance.

Exercice	Solde Dettes Fournisseurs à 30 j	Solde Dettes Fournisseurs à 60 j	Solde Dettes Fournisseurs à 90 j	Solde Dettes Fournisseurs à 120 j
31/12/2016	690	néant	néant	néant
31/12/2017	719,98	11,98	11,98	70,98

Egalement, conformément à l'article L441-6-1 du code de commerce, vous trouverez, ci-dessous, le tableau des créances clients.

Exercice	Encours clients à 30 j	Encours clients à 60j	Encours clients à 90j	Encours clients à + de 90 jours
31/12/2017	2196	néant	néant	néant

IV – Recherche et développement

La société n'a pas développé d'activité en matière de recherche et développement

V – Conventions

Avec la société mère 2S2P

Un compte courant non rémunéré existe au sein de la société mère afin de lui permettre d'acquitter les charges qui sont ensuite refacturées à hauteur de 5% à la société.

Avec 2S2P SAP

Il n'existe aucun lien capitalistique entre la société et 2S2P SAP. Nous avons été conduits à apporter en « compte courant » 28931 € au sein de la société 2S2P SAP.

VI – Rapports du Commissaire aux comptes

Le rapport général du Commissaire aux comptes dont vous allez prendre connaissance est tenu à votre disposition. Lecture vous en sera donnée lors de l'assemblée générale.

*Pour 2S2P PRO, la société 2S2P actionnaire unique
Valérie de Dreuille, présidente représentante légale de 2S2P*

